



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	D050320DAJARA
Date de la décision:	2020-03-05 00:00:00+01
Objet:	Décision de missionner le Cabinet DMMJB Avocats pour défendre les intérêts de la Ville devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre de la requête en appel n°20LY00319 formée par Mme Mireille PEYROL contre le jugement 1700153 rendu par le TA le 21 novembre 2019
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.8 - Decision d ester en justice
Identifiant unique:	063-216301135-20200305-D050320DAJARA-AU
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
063-216301135-20200305-D050320DAJARA-AU-1-1_0.xml	text/xml	1103
nom de original:		
D050320DAJARA.pdf	application/pdf	53163
nom de métier:		
99_AU-063-216301135-20200305-D050320DAJARA-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	53163

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juin 2020 à 14h32min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 juin 2020 à 14h32min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 juin 2020 à 14h32min09s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>8 juin 2020 à 14h32min32s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-06-08</i>
--	--------------------------	----------------------------------	-------------------------------------

LE MAIRE

DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22, 16° ;

VU la délibération en date du 21 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour défendre les intérêts de la Commune dans toutes les actions en justice dirigées contre elle devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire ;

VU l'arrêté municipal du 30 mars 2018 donnant délégation à Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, pour signer tous actes administratifs en matière d'affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT que par requête notifiée par la Cour Administrative d'Appel de Lyon le 3 février 2020, enregistrée sous le numéro 20LY00319, Madame Mireille PEYROL a interjeté appel du jugement n°1700153 rendu par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand le 21 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en l'espèce de désigner un avocat pour représenter les intérêts de la Ville ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de missionner le Cabinet d'avocats DMMJB pour défendre les intérêts de la Ville de Clermont-Ferrand devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre de la requête en appel n°20LY00319, formée par Madame Mireille PEYROL contre le jugement n° 1700153 rendu par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand le 21 novembre 2019.

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 5 MARS 2020

LE MAIRE,
Pour Le Maire et par délégation
La Première Adjointe



Françoise NOUHEN